

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alexandre Gagnon (Président)
Directeur senior, Pratt & Whitney
Canada

Alain Quintal
Vice-Président, Hub Business Unit
Manager – Canada, ABB Produits
d'installation Itée

Martin Langelier
Vice-Président principal, Services
juridiques et Affaires publiques, BRP

Hugo D'Amours
Vice-Président, Communications et
Affaires publiques,
Cascades Inc.

Isabelle Rayle-Doiron
Secrétaire générale et Vice-
présidente affaires publiques, Danone
Canada

Alexandre Faria
Vice-Président régional
Région du Québec, EDC

Louis-Philippe Gariépy
Directeur principal, Affaires publiques
et gouvernementales, Énergie Valero
inc.

Jean Majeau
Vice-Président principal, Affaires
corporatives et communications,
Kruger inc.

Zeïneb Melloui
Associée
Lavery

May Scally
Chef de l'exploitation,
Morgan Schaffer

Michel Hémond
Président, Pyradia Inc.

Jean Quenneville
Directeur, Affaires externes, Québec,
Rio Tinto

Sophie Robillard
Vice-présidente aux investissements,
Fonds de solidarité des travailleurs du
Québec

Chantal Rémy
Première vice-présidente, Québec et
Atlantique,
Banque de développement du Canada



Recommandations secteur manufacturier Consultations prébudgétaires

JANVIER 2021

CONTEXTE

Le secteur manufacturier joue un rôle de premier plan dans la relance économique du Québec. Il emploie près d'un demi-million de personnes et représentait, en 2019, 14 % du PIB ainsi que 89 % des exportations.

MEQ propose au gouvernement du Québec de miser sur le manufacturier afin d'accroître ses revenus. En effet, il s'agit d'un secteur avec un grand potentiel qui peut générer encore plus de richesse et de recettes fiscales. Il faut toutefois lui donner tous les outils nécessaires pour ce faire, surtout dans le contexte actuel.

Au Canada, nous accusons un retard important en termes de productivité. Rappelons que la croissance de l'investissement en capital des entreprises dans les cinq dernières années était de 8,8% au Canada alors qu'il était de 30,4% au Royaume-Uni et de 28,1% aux États-Unis¹. Cela démontre que l'écart se creuse.

L'incertitude économique causée par la COVID-19 a eu des répercussions sur les projets d'investissement en matière de productivité et d'innovation. Pour certains manufacturiers, le contexte actuel a offert l'occasion d'investir en automatisation et en robotisation. Pour d'autres, des projets ont été mis sur la glace. Ainsi, afin d'inciter les entreprises à aller de l'avant, il faut aller plus loin en appuyant les entreprises avec des crédits d'impôts plus généreux et des contributions non remboursables.

La main-d'œuvre est le nerf de la guerre, si nous voulons nous assurer que nos entreprises aient les travailleurs disponibles pour répondre à la demande et être pleinement concurrentielles. D'ailleurs, le niveau d'emploi dans le secteur manufacturier québécois en décembre 2020 est revenu à 96,9% lorsqu'il est comparé à celui de février dernier². C'est aussi difficile maintenant qu'avant la pandémie de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises.

¹ Manufacturiers et Exportateurs du Canada. (2018). Voir annexe.

² Statistiques Canada. (janvier 2021). Données de l'emploi.

Le Point sur la situation économique et financière, déposé à l'automne, prévoyait une diminution des exportations de 8,9% en 2020. MEQ est préoccupée par ces données et anticipe l'impact chez les entreprises manufacturières. On ne peut plus traîner de la patte. Il faut s'assurer de stimuler les projets d'investissement afin que nos entreprises soient compétitives sur le plan mondial.

Nos recommandations s'inscrivent donc sous trois volets : Innovation, Main-d'œuvre et Exportations. Elles tiennent compte de diverses consultations réalisées auprès de nos membres.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

A. Favoriser l'innovation et la compétitivité – Fabriquons davantage au Québec

Recommandation 1 : Bonifier les crédits d'impôt à la recherche et développement (R&D).

- 1.1. Rehausser les taux des crédits d'impôt à la R-D de 30 % à 37,5%, et de 14 % à 17,5 %.
- 1.2. Élargir la base des dépenses admissibles.
- 1.3. Élargir le crédit d'impôt aux sous-traitants de deuxième niveau.
- 1.4. Cibler des projets porteurs.

Recommandation 2 : Majorer le crédit d'impôt pour la recherche effectuée par un centre de recherche public ou par un consortium de recherche.

Recommandation 3 : Uniformiser le taux du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3I) et ajouter une catégorie concernant l'agrandissement et la rénovation des bâtiments.

Recommandation 4 : Doter le gouvernement du Québec d'une véritable politique publique visant à valoriser l'achat local au sein même des stratégies d'acquisition, des appels d'offres et de l'attribution de contrats publics.

Recommandation 5 : Mise en place de mesures spécifiques pour le secteur aérospatial, afin de soutenir l'innovation, la productivité et la croissance des entreprises.

B. Pallier la pénurie de main-d'œuvre pour augmenter la compétitivité du secteur manufacturier

Recommandation 6 : Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT (COUD - alternance travail-études).

Recommandation 7 : Soutenir le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).

Recommandation 8 : Mettre en place un incitatif financier pour les immigrants de moins de cinq ans qui vont travailler en région.

C. Favoriser la croissance et la diversification des exportations

Recommandation 9 : Bonifier le Programme Exportation (PEX) afin d'inclure les dépenses liées au développement de plateformes électroniques.

Recommandation 10 : Baisser le taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour les exportateurs.

RECOMMANDATIONS

A. FAVORISER L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ – FABRIQUONS DAVANTAGE AU QUÉBEC

Lors d'une tournée de consultation des régions effectuée par MEQ l'été dernier³, les manufacturiers nous ont clairement énoncé qu'ils souhaitaient avoir accès à des crédits d'impôt remboursables plus significatifs et qui représentent un réel incitatif à l'investissement plutôt que d'avoir accès à des programmes. C'est vrai pour les grandes entreprises, mais surtout pour les PME qui n'ont pas les ressources internes pour se familiariser avec les programmes et soumettre leur application. La lourdeur administrative des multiples programmes en décourage plusieurs. MEQ demande donc de favoriser davantage les crédits d'impôt que la mise en place de nouveaux programmes.

Recommandation 1 : Bonifier les crédits d'impôt à la recherche et développement (R&D).

La relance économique sera étroitement liée à l'innovation et cette dernière ne peut prendre forme que dans un environnement fertile. Le crédit R&D a pour but de soutenir l'ingénierie, la recherche scientifique et le développement expérimental au Québec. Il y a ainsi plusieurs avantages à ces crédits d'impôt:

- S'inscrit dans la volonté du premier ministre du Québec d'avoir plus de produits « fabriqués au Québec », surtout dans un contexte de baisse de la demande mondiale et de montée du protectionnisme à l'international;
- Stimule l'investissement et favorise l'innovation;
- Favorise le développement et la fabrication au Québec, car la manufacture a plus de chance d'être à proximité de l'endroit où le bien est conçu;
- Permet de garder des gens qualifiés et spécialisés à l'emploi;
- A un impact sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alors que plusieurs fournisseurs peuvent en bénéficier;
- Incite des entreprises étrangères à venir faire des investissements en R&D au Québec;
- Rend le Québec attractif sur la scène internationale. Dans le cas des sociétés étrangères, des filiales ou encore des compagnies établies au Québec ayant des sièges sociaux à l'extérieur du Québec, lorsqu'il y a plusieurs sites à travers le monde, le taux du crédit d'impôt a un réel impact.

Plusieurs mesures sont suggérées pour bonifier ces crédits d'impôt :

1.1. Rehausser les taux des crédits d'impôt à la R&D de 30 % à 37,5%, et de 14 % à 17,5 %.

Le rehaussement du taux des crédits permettrait aux entreprises québécoises d'être compétitives face à leurs concurrents situés aux États-Unis, en Europe et ailleurs. Il permettrait d'attirer de nouveaux projets au Québec, car il s'agit d'un incitatif pour augmenter les efforts de R&D ici.

3 MEQ. (2020). Tournée des régions :

https://meq.ca/wpcontent/uploads/sites/4/2020/08/MEQ07_Rapport_Tourn%C3%A9desr%C3%A9gions_20200814_VF.pdf

Des entreprises nous ont mentionné que la baisse de ce taux a eu des impacts permanents sur les projets d'investissement et elles estiment son impact annuel à plusieurs millions de dollars. En effet, on a assisté à une délocalisation de certains projets en R&D. De plus, lorsque de nouveaux projets sont considérés, si les taux de ces crédits d'impôt sont moins avantageux qu'ailleurs, le Québec ne sera pas le choix final pour ces nouveaux projets.

Ajoutons qu'un changement de taux ne requiert pas de modifications législatives et administratives importantes. Il peut donc se faire immédiatement afin d'insuffler un peu d'oxygène chez les chercheurs et ingénieurs qui font la R&D au Québec.

1.2. Élargir la base des dépenses admissibles.

Il serait souhaitable que l'assiette des dépenses admissibles au calcul du crédit soit la même qu'au fédéral. Le crédit actuel du Québec ne s'applique que sur les salaires, 50% des frais de sous-traitants non liés et 100% de la sous-traitance liée.

- Frais généraux et matériaux

Pour rendre le crédit compétitif et basé sur le fédéral, les frais généraux et les matériaux devraient donner droit à un crédit d'impôt.

Une mesure qui pourrait donner un bon coup de pouce aux entreprises manufacturières en R&D serait ainsi d'élargir la base des dépenses admissibles pour y inclure les pièces dans le cadre des prototypes. Les prototypes coûtent chers à développer et cela permettrait d'absorber une partie de ces coûts.

- Bénéfices marginaux des salaires directs

Étant donné que la législation québécoise est surtout axée sur la main d'œuvre et la sous-traitance, une mesure simple à ajouter, tant en termes d'application et de vérification, serait les bénéfices marginaux des salaires directs réclamés. Ainsi, avec peu d'ajustement à la législation, l'assiette de dépenses admissibles serait ainsi augmentée et, par conséquent, le crédit d'impôt.

- Dépenses de salaire relatives aux essais en usine

De plus, Revenu Québec devrait accepter les dépenses de salaires relatives aux essais en usine (production expérimentale) sur la même base que le fédéral, soit sur la base du coût de revient.

1.3. Élargir le crédit d'impôt aux sous-traitants de deuxième niveau.

MEQ recommande que le crédit d'impôt soit applicable sur le deuxième niveau de sous-traitance, tel que cela se fait au fédéral. En outre, un nombre croissant d'entreprises utilisent des sous-traitants pour réaliser leurs tâches de R&D.

Un exemple de sous-traitance de deuxième niveau est lorsqu'une entreprise fait affaires avec une agence de placement pour ses besoins en main-d'œuvre. La plupart de temps, ces agences ont soit des employés ou des travailleurs autonomes. Lors des vérifications fiscales, Revenu Québec refuse systématiquement les dépenses reliées aux travailleurs autonomes engagés par ces agences, car ils se qualifient comme étant des sous-traitants de deuxième niveau.

De plus, cet aspect du deuxième niveau refusé par Revenu Québec crée beaucoup d'incertitude, car il est très difficile de s'assurer du niveau de sous-traitance effectué par le sous-traitant du contribuable sur un projet donné lors de la réclamation de ces crédits. Cette position de Revenu Québec diminue considérablement l'assiette des dépenses éligibles et porte une ombre sur l'aspect de la prévisibilité des crédits réclamés pour celui-ci.

Le gouvernement fédéral reconnaît le deuxième niveau de sous-traitance, ce qui implique que toutes les provinces en bénéficient. Si l'une des préoccupations du gouvernement est que la sous-traitance se fasse à l'étranger, il serait possible d'assurer une intégrité du système en s'inspirant de ce qui se fait actuellement au gouvernement fédéral.

1.4. Cibler des projets porteurs.

Il pourrait également être intéressant d'offrir un crédit majoré pour des projets liés à une économie verte ou à des projets particuliers qui favorisent une réduction des GES. Cela s'inscrirait en toute cohérence avec la vision du gouvernement en ce sens et son Plan pour une économie verte⁴. Ainsi, le crédit d'impôt pourrait être balisé pour des projets de R&D favorisant l'électrification des transports, par exemple.

Recommandation 2 : Majorer le crédit d'impôt pour la recherche effectuée par un centre de recherche public ou par un consortium de recherche.

Les activités de recherche avec les universités québécoises donnent droit au crédit d'impôt pour la recherche effectuée par un centre de recherche public ou par un consortium de recherche. Les manufacturiers souhaitent une majoration du taux de ce crédit d'impôt qui porte, « notamment, sur 80 % du montant d'un contrat relatif aux travaux de RS-DE qu'une entreprise confie en sous-traitance à un centre de recherche public admissible auquel elle n'est pas liée »⁵.

Plusieurs entreprises ont diminué, voire cessé, leurs activités de recherche avec des universités québécoises et se retournent plutôt vers des universités canadiennes. Il faut s'assurer que le Québec demeure compétitif et valoriser le savoir de nos universités tout en s'assurant de les garder connectées au monde du travail. MEQ recommande de hausser le taux de ce crédit d'impôt le faisant passer de 14% à 28%.

Recommandation 3: Uniformiser le taux du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3I) et ajouter une catégorie concernant l'agrandissement et la rénovation des bâtiments.

Afin d'inciter les manufacturiers à investir en automatisation et en robotisation et à augmenter le niveau de numérisation de leurs entreprises, le gouvernement pourrait bonifier ce crédit, le majorant à 20% peu importe la région, pour la catégorie 53 (fabrication et transformation). Il existe actuellement trois taux différents selon les régions et il y a lieu d'uniformiser le tout. Ce taux représenterait un incitatif plus important à l'investissement.

4 Gouvernement du Québec. (2021). Plan pour une économie verte : <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte/>

5 Gouvernement du Québec. (2021). Reconnaissance des centres de recherche publics admissibles:

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/mesures-fiscales/reconnaissance-des-centres-de-recherche-publics-admissibles/>

Il serait opportun de créer une catégorie liée à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments (pour les catégories 1 à 10%) au sein de ce crédit d'impôt comme cela se fait dans d'autres provinces. Des entreprises doivent parfois construire ou rénover leurs bâtiments pour automatiser leurs processus. Il faut s'assurer de leur donner le coup de pouce nécessaire dans ces grands projets d'investissement.

Recommandation 4 : Doter le gouvernement du Québec d'une véritable politique publique visant à valoriser l'achat local au sein même des stratégies d'acquisition, des appels d'offres et de l'attribution de contrats publics.

Le gouvernement prévoit appuyer financièrement certains projets d'entreprises afin de favoriser leur approvisionnement auprès de fournisseurs québécois. Le gouvernement du Québec, comme principal donneur d'ordre, doit montrer l'exemple en s'assurant notamment qu'il y ait du contenu québécois dans les projets publics d'infrastructure et les contrats publics.

À titre d'exemple, le projet de loi 67 instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, est un bon pas en ce sens. Il propose des mesures favorisant l'achat québécois par les organismes municipaux sous le seuil d'appel d'offres public ainsi que des mesures favorisant l'achat canadien par les organismes municipaux pour les contrats majeurs.

L'étude de Richelle et Thibaudin mentionne d'ailleurs que, de manière générale, « d'un point de vue budgétaire, il est intéressant de s'approvisionner auprès de producteurs québécois tant que la différence, en pourcentage, entre le prix de leurs produits et celui des produits importés n'excède pas 17% »⁶.

Le premier ministre du Québec, M. François Legault, a été clair en entrevue avec La Presse à ce sujet : « Il (le premier ministre) demandera d'ailleurs aux ministères et aux organismes d'acheter davantage québécois. Il a passé le message à tous les ministres responsables. D'ici à la fin du mandat, « je veux voir des résultats », insiste-t-il »⁷.

Plusieurs critères peuvent être mis en place afin de faire une discrimination positive pour les produits fabriqués ici. On doit aller au-delà du critère du plus bas soumissionnaire, notamment en incluant des paramètres liés à la proximité, à l'empreinte environnementale, à des produits jugés essentiels pour lesquels le gouvernement souhaite avoir une autonomie, etc.

Il nous faut soutenir une relance économique forte et cela passe notamment par des contrats publics qui favorisent l'achat local. Il est d'ailleurs possible de poser des gestes en ce sens tout en respectant les accords internationaux de libéralisation des marchés publics, comme le démontre notamment le projet de loi 67.

À cet égard, des recommandations spécifiques seront faites auprès du Secrétariat du Conseil du trésor et des différents ministères, comme celui de la Santé, des organismes ainsi que des sociétés d'État.

6 Richelle et Thibaudin. (août 2020). « Soutien à l'investissement résidentiel et approvisionnement local des administrations publiques en période post-Covid-19 » : http://consultations.finances.gouv.qc.ca/RelanceEconomique/propositions/RelanceEconomique_CIRANO_Richelle_Thibaudin.pdf

7 La Presse. (1er septembre 2020). Legault veut plus de fabriqué au Québec : <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2020-09-01/legault-veut-plus-defabriquer-au-quebec.php>

Recommandation 5: Mise en place de mesures spécifiques pour le secteur aérospatial, afin de soutenir l'innovation, la productivité et la croissance des entreprises.

- Reconstitution et bonification d'un programme de financement de l'innovation

Le domaine de l'aéronautique a été particulièrement affecté par la COVID-19 et il faut s'assurer de soutenir ce secteur. MEQ propose de reconduire et de bonifier un programme de financement de l'innovation dédié au secteur, inspiré du projet Sa2ge (Systèmes Aéronautiques d'Avant-Garde pour l'Environnement). Ce dernier vise à soutenir l'industrie aéronautique dans le développement de nouvelles technologies environnementales⁸.

- Refinancement de la Phase II de MACH FAB 4.0

Il y a lieu également de soutenir le leadership du secteur de l'aérospatial en appuyant des initiatives favorisant l'accélération de la productivité comme MACH FAB 4.0. Celle-ci propose une nouvelle approche en matière d'amélioration de la compétitivité des PME. En effet, MACH FAB 4.0 est un accompagnement sur mesure conçu à l'intention des PME de l'aérospatiale qui vise à favoriser l'implantation des technologies numériques et de la fabrication avancée au sein des PME participantes⁹.

La phase II de MACH FAB 4.0 permettra d'accélérer l'adoption des technologies en intelligence artificielle au sein des entreprises, tout en favorisant la collaboration des entreprises en misant sur l'émulation créée par les projets mutualisés. De plus, il est nécessaire que les gains en productivité réalisés par les entreprises se traduisent jusqu'au client final, ce que le programme s'assurera de faire, en formant les entreprises et en les accompagnant dans la réalisation de propositions à valeur ajoutée.

- Mise en place d'un Fonds de croissance

Il apparaît opportun de mettre en place un Fonds de croissance ayant une vision stratégique, économique et industrielle, pour accélérer la consolidation du secteur. Ce Fonds permettrait de réaliser des investissements majoritaires dans les entreprises à fort potentiel en leur offrant le soutien financier et opérationnel dont elles ont besoin pour assurer leur présence dans des chaînes d'approvisionnement toujours plus globalisées et consolidées.

B. PALIER LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE POUR AUGMENTER LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR MANUFACTURIER

Les besoins de travailleurs pour les entreprises manufacturières sont criants. De nombreuses entreprises nous soulignent qu'elles doivent refuser des commandes, car elles n'ont pas les travailleurs nécessaires. La compétitivité de nos entreprises en souffre. Une étude de la BDC soulevait d'ailleurs qu'au « Québec, le manque de main-d'œuvre nuit à l'investissement »¹⁰. La pénurie a un impact majeur sur la compétitivité du secteur. Plusieurs solutions s'offrent au gouvernement pour appuyer les manufacturiers que ce soit par la formation et la requalification de la main-d'œuvre, le rehaussement des compétences ou encore par l'immigration.

8 AéroMontréal. (2021). SA2GE: <https://www.sa2ge.org/>

9 AéroMontréal. (2021). MACH FAB 4.0 : <https://www.aeromontreal.ca/mach-fab-40.html>

10 Magazine MCI. (18 avril 2019). Étude de la BDC : <http://magazinemci.com/2019/04/18/selon-une-etude-de-la-bdc-la-penurie-de-main%E2%80%91d%E2%80%91oeuvre-ralentira-les-investissements-en-2019/>

Recommandation 6 : Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT (COUD - alternance travail-études).

Ce programme soutient principalement les secteurs qui ont besoin de main-d'œuvre en leur permettant de former des travailleurs nouvellement embauchés et qui n'ont pas les compétences requises¹¹. Il permet de financer des initiatives comme le projet M, un projet pilote sous le modèle dual qui offre à 80 travailleurs en emploi l'occasion d'obtenir des attestations d'études collégiales et professionnelles¹². C'est un programme qui rehausse les compétences des gens travailleurs afin qu'ils soient qualifiés et répondent aux besoins ciblés de l'entreprise.

Recommandation 7 : Soutenir le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) permet de développer les compétences de la main-d'œuvre selon une formule de compagnonnage¹³. Le personnel le plus expérimenté forme des collègues en leur transmettant son savoir-faire sur une base individuelle et structurée. De plus en plus, les manufacturiers cherchent à rehausser les compétences de leurs travailleurs afin qu'ils puissent suivre l'évolution technologique de l'entreprise, le compagnonnage est apprécié en ce sens.

Il existe une disparité entre les crédits d'impôt pour les entreprises pour les apprentis au PAMT face aux stagiaires. Il y aurait lieu de bonifier le crédit d'impôt pour les apprentis du PAMT au même titre que les taux du crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail (stagiaire étudiant).

Recommandation 8 : Mettre en place un incitatif financier pour les immigrants de moins de cinq ans qui vont travailler en région.

Il faut mettre en place des mesures favorisant une meilleure régionalisation de l'immigration. Le taux de chômage chez les immigrants permanents depuis moins de cinq ans était de 11,7 en 2019¹⁴. Certaines entreprises choisissent même de transporter des travailleurs de Montréal à leur usine en région. Les coûts peuvent s'élever à plusieurs millions de dollars par année pour une PME. De plus, le taux de roulement est excessivement élevé. Cela n'est pas viable à terme tant pour les travailleurs que les employeurs.

11 CPMT. (2020). Formation courte durée : <https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/formation-courte-duree-stages.asp>

12 MEQ. (2020). Projet M : <https://meq.ca/innovation/projet-m/>

13 Emploi Québec. (2021). Apprentissage en milieu de travail : <https://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/programmes-de-developpement-de-la-main-doeuvre/apprentissage-en-milieu-de-travail/>

14 MIFI. (2020). Fiche synthèse de l'immigration. http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2019.pdf#:~:text=March%C3%A9%20du%20travail%20et%20r%C3%A9mun%C3%A9ration%20%E2%80%A2%20En%202019,%,E2%80%A2%20Des%20diff%C3%A9rences%20persistentes%20selon%20la%20p%C3%A9riode%20d'immigration.

Afin de favoriser le déplacement en région des personnes qui ont immigré au Québec depuis moins de cinq ans et pour atténuer l'impact de la pénurie de main-d'œuvre, MEQ recommande de mettre en place un incitatif financier visant à les attirer vers un travail en région. Cela pourrait notamment être une mesure similaire au crédit d'impôt à ce qui existe pour les diplômés¹⁵. Pour la régionalisation de l'immigration, nous proposons plutôt une aide directe. Nous recommandons de mettre en place un appui financier de 10 000 \$ par travailleur par année pour une période de deux ans.

C. FAVORISER LA CROISSANCE ET LA DIVERSIFICATION DE NOS EXPORTATIONS

Au cours des onze premiers mois de 2020, comparativement à la même période de l'année précédente, les exportations internationales de marchandises du Québec en dollars constants ont diminué de 9,0 %¹⁶.

La COVID-19 a modifié les façons de faire en matière de commerce international. Avant, il était possible pour les entreprises manufacturières de prendre l'avion et de participer à des foires commerciales pour faire connaître leurs produits. Avec la pandémie, le développement des affaires se fait maintenant de manière virtuelle et les demandes de commerce en ligne augmentent. La BDC a d'ailleurs identifié trois grandes tendances à surveiller en 2021 concernant les exportations canadiennes : le protectionnisme accru, la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement et la transition rapide du commerce en ligne¹⁷.

MEQ prend en considération que le gouvernement devrait annoncer sous peu son plan de relance des exportations. Il devrait permettre d'actualiser et de renforcer la capacité d'exportation des PME québécoises tout en facilitant la mise en œuvre de leurs projets de commercialisation. MEQ le souhaite ambitieux et le voit comme étant un élément clé dans la croissance des revenus de l'État.

Recommandation 9: Bonifier le Programme Exportation (PEX) afin d'inclure les dépenses reliées au développement de plateformes électroniques.

MEQ recommande de mieux épauler les manufacturiers qui souhaitent déployer de nouvelles plateformes numériques de type B2B et de marketing web afin de développer leurs marchés internationaux. Elles doivent adapter leurs façons de faire au contexte actuel¹⁸.

S'il est vrai qu'elles devront investir dans les plateformes numériques, elles auront aussi besoin d'accompagnement pour intégrer ces changements et réussir avec succès leur transformation. Les dépenses admissibles dans le PEX doivent inclure les honoraires externes pour l'accompagnement et l'implantation des outils technologiques requis.

15 Chaire en fiscalité et en finances publiques – Université de Sherbrooke. (2020). Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-impot-nouveaux-diplomes-region-eloignee/>

16 Institut de la statistique du Québec (19 janvier 2021). Hausse de 3,0 % des exportations internationales de marchandises du Québec en novembre 2020 : <https://www.lelezard.com/communiqu-19605915.html>

17 BDB. (2020). Les tendances qui auront un impact sur les exportations 2021 : <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/marketing-ventes-exportation/exportation/tendances-qui-auront-impact-exportations-2021>

18 MEQ. (2020). Tournée des régions :

https://meq.ca/wpcontent/uploads/sites/4/2020/08/MEQ07_Rapport_Tourn%C3%A9desr%C3%A9gions_20200814_VF.pdf

Recommandation 10 : Baisser le taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour les exportateurs.

MEQ recommande que les entreprises exportatrices ayant une masse salariale totale (MST) de 6 millions et plus et qui exportent la majorité de leurs produits aient un taux d'imposition inférieur à 4.26% (le taux actuel). Les entreprises exportatrices sont des moteurs de richesses et génèrent des retombées économiques locales financées par l'étranger.

Le gouvernement du Québec pourrait appuyer les grandes entreprises manufacturières qui exportent la quasi-totalité de leur production à l'extérieur du Canada en baissant le taux de cotisation au FSS. En Ontario, une taxe similaire nommée le « Health Tax » existe¹⁹. Celle-ci a un taux de 2% pour les grandes entreprises comparativement à 4,26% au Québec.

Dans la période de la COVID-19, l'Ontario et le Québec ont allégé la cotisation des employeurs liée à la santé. Le Québec, par exemple, a permis aux employeurs de ne pas contribuer au FSS pour les employés en congé sans solde. Compte tenu de cela, il y aurait lieu d'appliquer une mesure similaire pour les exportateurs de manière permanente afin d'assurer la compétitivité de nos grands exportateurs qui sont responsables d'une grande proportion du volume des exportations au Québec.

ANNEXES

MANUFACTURING MATTERS
(2019, unless otherwise noted)

Impact of Manufacturing	In Canada	In Quebec
Number of establishments	91,067	23,698
Total manufacturing sales	\$688.5 billion	\$170.1 billion
Share of total GDP (2018)	10.4%	13.5%
Direct employment	1.7 million	497,600
Average weekly earnings	\$1,138	\$1,086
Wage premium	110.7% of industrial aggregate	112.5% of industrial aggregate
Share of goods exports (total)	63.8% (\$378.3 billion)	88.6% (\$82.8 billion)
Investment intentions (2020)	\$22.4 billion	\$5.3 billion

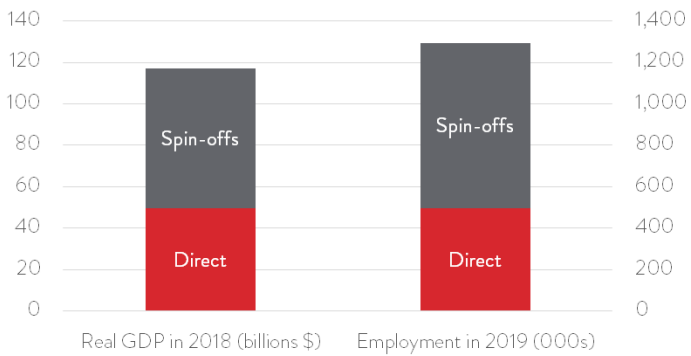
Sources: CME, Statistics Canada.



¹⁹ Ministère des Finances de l'Ontario. (décembre 2020). Employer Health Tax (EHT): <https://fin.gov.on.ca/en/guides/eh/foremployers.html>

THE IMPACT OF QUEBEC'S MANUFACTURING SECTOR

Total economic impact

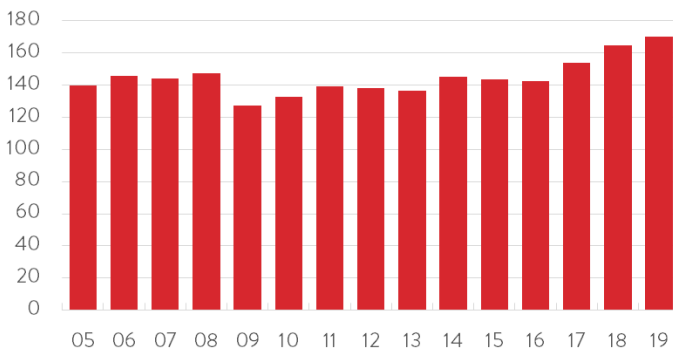


Sources: CME; Statistics Canada.



MANUFACTURING SALES

Quebec (billions \$)

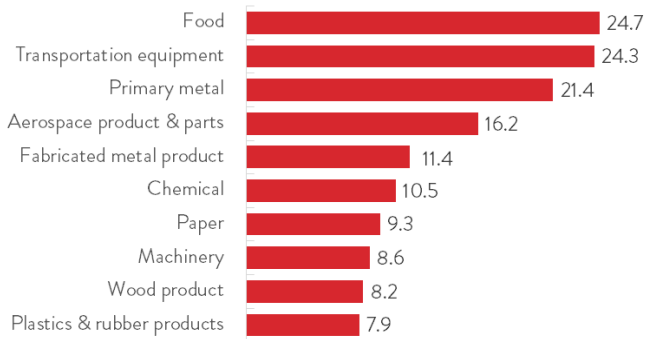


Source: Statistics Canada.



QUEBEC'S TOP MANUFACTURING INDUSTRIES

Sales by major industry in 2019 (billions \$)

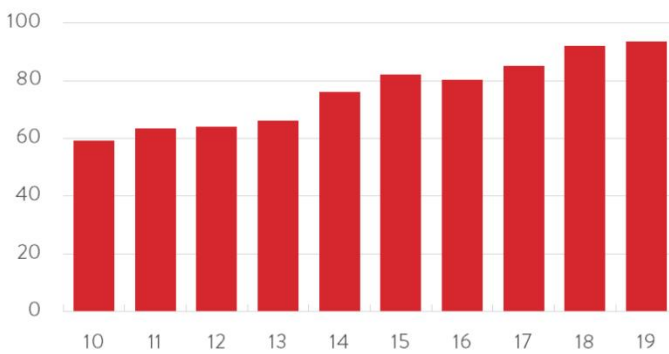


Sources: CME, Statistics Canada.



TOTAL MERCHANDISE EXPORTS

Quebec (billions \$)



Source: Statistics Canada.



QUEBEC'S MAJOR TRADING PARTNERS

Total exports

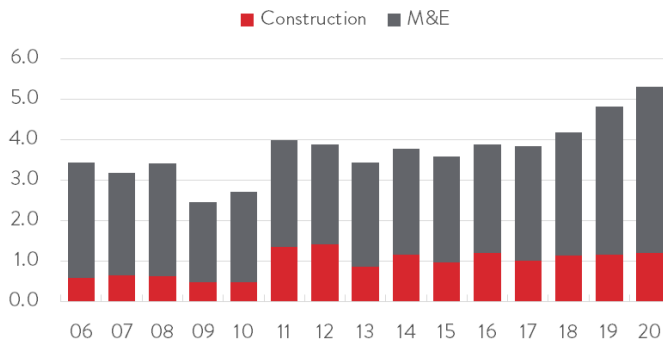
	Value (billions \$)		Share of total (%)	
	2014	2019	2014	2019
US	53.2	66.6	69.9	71.2
China	2.8	3.3	3.6	3.6
Germany	1.1	2.1	1.4	2.2
Mexico	1.3	1.8	1.7	1.9
Japan	1.2	1.7	1.6	1.8
France	1.5	1.5	2.0	1.6
Netherlands	1.4	1.5	1.8	1.6
UK	1.5	1.2	1.9	1.3
Belgium	0.4	1.0	0.6	1.0
South Korea	0.6	0.9	0.8	1.0

Sources: CME; Statistics Canada.



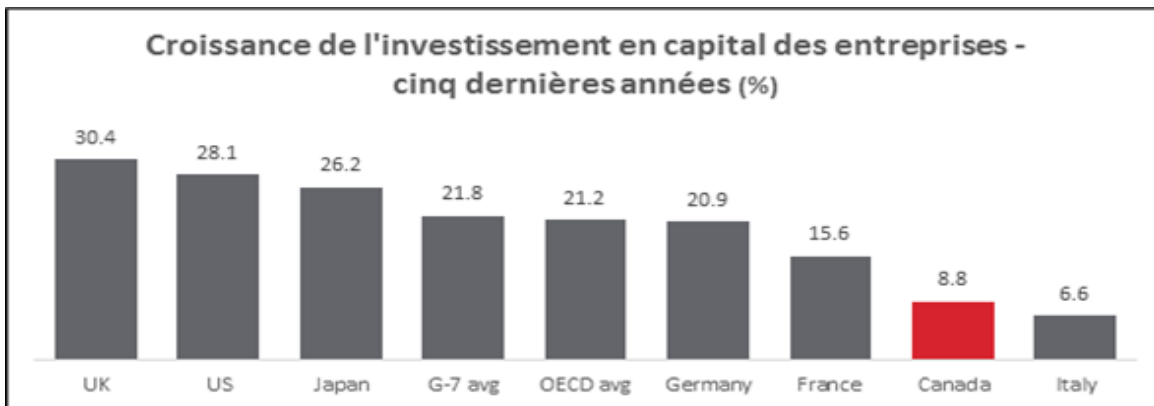
MANUFACTURING INVESTMENT IN QUEBEC

Actual, preliminary actual, and intentions (billions \$)



Source: Statistics Canada.





Source : Manufacturiers et Exportateurs du Canada, 2018

IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER DU QUÉBEC²⁰

	Total	Hommes	Femmes
Février 2020	502,700	351,681	151,019
Mars 2020	501,500	351,274	150,226
Avril 2020	387,700	279,731	107,969
Mai 2020	443,800	324,792	119,008
Juin 2020	467,100	351,669	115,431
Juillet 2020	470,100	353,909	116,191
Août 2020	477,400	356,011	121,389
Septembre 2020	487,300	377,261	110,039
Octobre 2020	475,958	362,472	113,486
Novembre 2020	484,100	371,172	112,298
Décembre 2020	487,000	364,185	112,815

% changement selon le sexe à partir de février 2020

	Total	Hommes	Femmes
Mars 2020	-0.2	-0.1	-0.5
Avril 2020	-22.9	-20.5	-28.5
Mai 2020	-11.7	-7.6	-21.2
Juin 2020	-7.1	0.0	-23.6
Juillet 2020	-6.5	0.6	-23.1
Août 2020	-5.0	1.2	-19.6
Septembre 2020	-3.1	7.3	-27.1
Octobre 2020	-5.3	3.1	-24.9
Novembre 2020	-3.7	5.5	-25.2
Décembre 2020	-3.1	3.6	-18.7

²⁰ Statistique Canada, Données de l'emploi, janvier 2021.